

négociations commencées en réalité le 26 octobre 1900 furent terminées par la signature d'un Protocole final, le 7 septembre 1901. Ce protocole comprenait douze articles et un grand nombre d'annexes. Par l'article I, le Prince TCH'OUEN, nommé Ambassadeur, était chargé de porter à l'Allemagne les regrets du Gouvernement chinois pour l'assassinat du baron de Ketteler; il quitta Pe King, le 12 juillet pour remplir sa mission; un portique devait être érigé avec une inscription commémorative en latin, allemand et chinois à l'endroit où était tombé le diplomate allemand. L'article II marquait que des Édits Impériaux du 13 et 21 février 1901 avaient infligé les peines suivantes aux principaux auteurs des attentats et des crimes commis contre les Gouvernements étrangers et leurs nationaux. TSAI YI, Prince TOUAN, et TSAI LAN, Duc FOU KOUO, condamnés à mort, étaient exilés au Turkestan et condamnés à la prison perpétuelle; TSAI HIUN, Prince TCHOUANG, YING-NIEN, Président de la Cour des Censeurs, et TCHAO CHOU-K'IAO, Président au Ministère de la Justice, étaient condamnés à se donner la mort; le premier le 21 février 1901, les deux autres le 24, se suicidèrent en conséquence; YU HIEN, Gouverneur du Chan Si fut exécuté le 22, K'I SIEOU, Président au Ministère des Rites, et SIU TCH'ENG-YU, précédemment directeur de gauche au Ministère de la Justice, le 26; TOUNG FOU-SIANG, général du Kan Sou, fut privé de ses fonctions par un Édit impérial du 13 février, en attendant qu'il fût statué sur la peine définitive à lui infliger; des édits impériaux du 29 avril et du 19 août 1901 infligeaient des peines aux autres coupables. La dégradation posthume était prononcée contre KANG YI, SIU T'OUNG, Grand Secrétaire d'État, et Li Ping-heng, tandis que par un édit impérial du 13 février 1901 était réhabilitée la mémoire de SIU YOUNG-YI, LI CHAN, HIU KING-TCH'ENG, LIEN YOUEN et YOUEN TCH'ANG, injustement mis à mort. En outre un édit impérial du 19 août 1901 suspendait les examens officiels pendant cinq ans dans toutes les villes où des étrangers avaient été massacrés ou avaient subi des traitements cruels.